

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de la Haute Côte-Nord
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-03
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE
LONGUE-RIVE

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Valérie Gille, greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive à l'effet :


QUE le conseil municipal a adopté, ce 13 octobre 2022, le projet de règlement numéro 22-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Longue-Rive ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 22-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Longue-Rive sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 10 novembre 2022, à 19 heures, à l'hôtel de ville située au 3 rue de l'Église ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 22-03 au bureau de la Municipalité de Longue-Rive, aux heures d'ouverture du bureau soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la Municipalité de Longue-Rive ;

DONNÉ À LONGUE-RIVE

CE 14 OCTOBRE 2022




Valérie Gille
Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de la Haute Côte-Nord
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je , soussigné(e), greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive de la MRC de la Haute Côte-Nord, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat «Avis public adoption du projet de règlement numéro 22-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Longue-Rive», conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis entre 8h15 et 16h00 le 14 octobre 2022, à l'hôtel de ville, bureau de poste, l'église et le site internet de la Municipalité conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 14^e jour du mois d'octobre 2022.



Valérie Gille
Greffière-trésorière